NOTE D'INFORMATION

TWIN CASH

Nature juridique FCP

Société de gestion
TWIN CAPITAL Gestion

VISA DE l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20049 en date du 26/05/2020.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion TWIN CAPITAL Gestion sise à Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd Omar El Khayam, Casa Finance City représentée par Monsieur Mounir MELLOUK en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

TWIN CAPITAL GEST ON SA Imm A1 Rés. Ryad An a Bd. Omar E1 Chiam 4eme Etg Bur 42 Casablanca - IF 376 5969) RC: 442659 - TP 36001095

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I-CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: TWIN CASH

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000038606

Date et référence de l'agrément

: 31/03/2020, GP20029

Date de création

: 14/04/2020

Siège social

: Résidence Ryad Anfa, Immeuble A1 Bureau 42, Bd

Omar El Khayam, Casa Finance City

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: TWIN CAPITAL Gestion représenté par Monsieur

Mounir MELLOUK en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire

: CFG BANK

Commercialisateurs

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
TWIN CAPITAL Gestion	Hind EL FARJ	0663 11 87 24
CFG Bank	Maâtair HILMI	0662 85 20 67

Commissaire aux comptes par Nawfal AMAR

: N.AMAR AUDIT & CONSULTING N2AC représentée

II-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Monétaire

Sensibilité min

: 0 (Inclus)

Sensibilité max

: 0.5 (Inclus)

Indice de référence

: MONIA « Moroccan Overnight Index Average » publié sur le site de

Bank Al Maghrib

Objectifs de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement permettant de rémunérer leurs excédents de trésorerie à court terme, tout en bénéficiant d'une liquidité quotidienne et d'un rendement aligné sur celui de son indice de

référence.

Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM « Monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la réglementation en vigueur.

De plus, 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inferieure à un an.

Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :

- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;
- Tires de créances négociables (CD, BSF et BT);
- Obligations privées ordinaires ;
- Obligations privées subordonnées ;
- Obligations privées subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts sans dépasser 15% de l'actif net;
- Titres d'OPCVM monétaire ;
- Titres de créances émis par les FPCT;
- Dépôts à terme ;

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension et des opérations de prêt/emprunt de titres.

Le fonds pourra également investir en autres valeurs à hauteur de 10% de l'actif net et selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 1 Jour à 3 mois
- Souscripteurs concernés : Institutionnels, Personnes morales, particuliers et autres investisseurs

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, Tous les jours ouvrés.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion quotidienne dans les locaux de TWIN CAPITAL Gestion et le réseau distributeur CFG Bank, par voie d'affichage. Elle sera publiée hebdomadairement dans un Journal d'annonce légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de TWIN CAPITAL Gestion et auprès du réseau de commercialisation CFG Bank, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui le suit, avant 11h pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des résultats : capitalisation entière.

Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

 Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 0 0%
 - Commission de rachat maximale :
 - 0%
 - Cas d'exonération :
 - O NEANT.
- Frais de gestion :
 - 0.6% maximum HT. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du trimestre

Libellés Frais de gestion	The second secon	
Frais du Dépositaire (1)		
Frais de l'AMMC (2)	0,025% HT	
Frais Maroclear (annuel) (3)	3 600 DH HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur	
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur	
Frais Commissaire aux Comptes (5)	20.000,00 MAD	
frais de publications (6)	Selon les tarifs fixés par le journal	
Prestations de TWIN CAPITAL Gestion	Frais de gestion global -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	